

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 octobre 2004

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la Mairie de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole -

Absents : - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Ghibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**69-2004
Fonds de concours pour le commerce de proximité de La Boissière**

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
13 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la commune de la Boissière (800 habitants) est propriétaire d'un local qu'elle souhaite louer à un privé pour y implanter un commerce de proximité. Unique commerce de la commune, il visera à apporter un premier niveau de services à la population du village. La viabilité économique de l'affaire a été confirmée par la CCI de Montpellier.

Monsieur R. Asensi précise que la compagnie d'assurances conditionne le contrat à une mise aux normes du local (rideaux, vitres, carrelages, peintures...), nécessitant un investissement de 17 677 € HT. Dans le cadre de l'objectif 2, 50% du projet HT peut-être financé par le FEDER, à condition que le maître d'ouvrage soit une collectivité locale.

Monsieur R. Asensi ajoute que ce projet entre dans le champ de l'intérêt communautaire qui définit comme compétence de la Communauté de communes « la mise en œuvre d'actions visant à favoriser la sauvegarde, la création, et le développement des activités de proximité ». De ce fait, la Communauté de communes pourrait apporter un fonds de concours à la commune selon les modalités votées par le conseil communautaire dans le rapport du 20 octobre 2004. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT TOTAL EN € TTC	FEDER		COMMUNE		CCVH		ETAT 1% PAYSAGE	
	% du total TTC	En € TTC	% du total TTC	En € TTC	% du total TTC	En € TTC	% du total TTC	En € TTC
21 142	41.8	8838	24.8	5252	24.8	5252	8.5	1800

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget supplémentaire.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- le principe du soutien par la Communauté de communes à l'unique commerce de proximité de La Boissière, avec une participation financière de l'intercommunalité conforme au règlement d'aide.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret